

## Enquête nationale FHF Situation financière des EHPAD publics à fin 2023

L'enquête dont les résultats sont détaillés ci-après a été conduite par la FHF du 12 février au 4 mars 2024 et présente la situation financière des EHPAD publics de la fonction publique hospitalière (FPH) sur la base des résultats consolidés 2023.

Cette enquête émane d'une volonté d'**objectiver les remontées de plus en plus nombreuses d'établissements faisant état de situations budgétaires très fortement dégradées**. L'objectif de cette démarche, désormais conduite à un rythme annuel, est d'établir les ordres de grandeur de la « crise budgétaire » qui touche les EHPAD publics et de suivre son évolution dans le temps.

Les données présentées proviennent d'une enquête déclarative colligeant les réponses de **plus de 730 EHPAD publics** (autonomes et rattachés à un établissement public de santé) répartis dans l'ensemble des régions représentant **plus de 100 000 lits d'hébergement permanent**. Cela correspond à près de **43% des places d'EHPAD publics** relevant de la fonction publique hospitalière.

### LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE

- ✓ **Une activité qui continue à progresser, presque revenue à la normale pour une partie des EHPAD publics :**  
Le taux d'occupation moyen 2023 des EHPAD publics est de **94,4 %**, en hausse d'un point par rapport à 2022. Pour certains EHPAD, les taux d'occupation restent néanmoins encore inférieurs à la période d'avant crise Covid.
- ✓ **Une généralisation des situations déficitaires, inédite et alarmante :**  
Près de **85 % des EHPAD** enregistrent un résultat déficitaire pour l'exercice 2023, chiffre record alarmant, alors que la gestion budgétaire des EHPAD publics était auparavant équilibrée.  
Les déficits sont généralisés, en dépit des crédits exceptionnels alloués en 2023 et y compris dans les établissements qui ne connaissent pas de difficultés d'activité.
- ✓ **Une nette aggravation du niveau de déficit :**  
Le déficit prévisionnel atteint un niveau record de **3 850 € par place en moyenne en 2023**. Extrapolé à l'ensemble des EHPAD publics déficitaires, cela représenterait un déficit global, toutes sections confondues, d'environ 800M€. Le déficit cumulé des exercices 2022 et 2023 serait d'environ 1,3 milliard €.
- ✓ **A court terme, des difficultés de trésorerie pour bon nombre d'établissements :**  
Un EHPAD sur trois a rencontré des difficultés de trésorerie en 2023.  
Un EHPAD sur cinq a eu besoin d'avoir recours à une ligne de trésorerie en 2023.  
Près d'un EHPAD sur trois a différé le paiement de certaines charges en 2023 pour soulager sa trésorerie

## I. Profil des EHPAD répondants.

**733 EHPAD publics répondants**, représentant 101 700 places d'hébergement permanent, soit :

- 42,6% des 239 000 places relevant du secteur public FPH (adhérents FHF)
- 35,3% des 288 000 places relevant de l'ensemble du secteur public (FPH et FPT)
- 17,3% du total de places d'EHPAD tous secteurs (public, PNL, privé commercial)

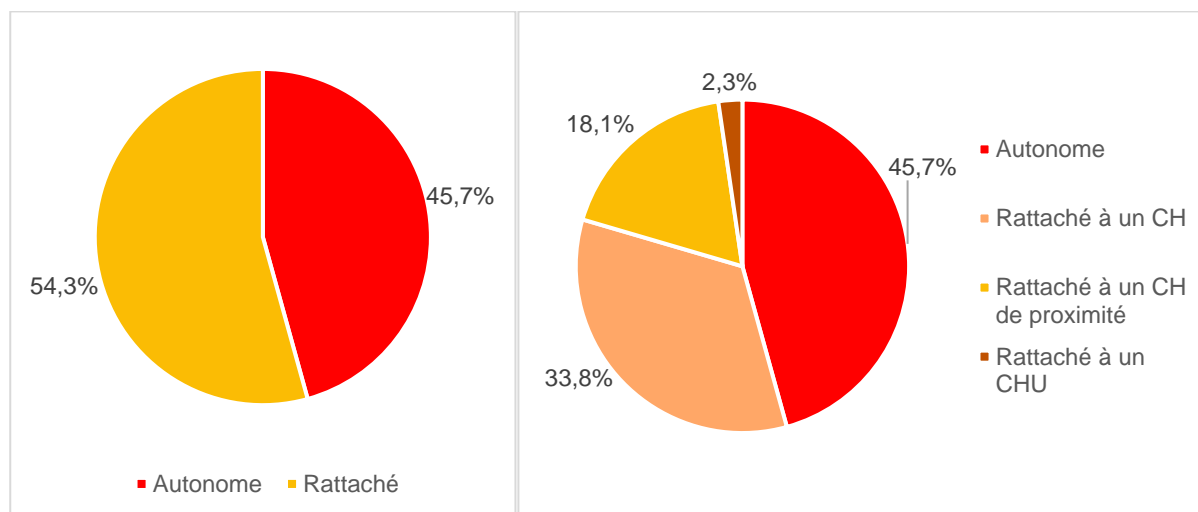
⇒ **335 EHPAD publics autonomes** (36 790 places)

⇒ **398 EHPAD rattachés à un Centre Hospitalier** (64 980 places)

Part des répondants rapportée au secteur public / à l'ensemble du secteur (tous statuts confondus)<sup>1</sup> :

EHPAD	Nombre d'établissements			Nombre de places		
	Répondants	Existants	Proportion	Répondants	Existants	Proportion
Autonomes	335	1 276	26,3 %	36 790	111 592	32,9 %
Rattachés	398	943	42,2 %	64 980	127 598	51 %
Total FPH	733	2 219	33 %	101 700	239 190	42,5 %
Total secteur public (+FPT)	733	2 962	24,8 %	101 700	288 500	35 %
Total secteur tous statuts	733	6 992	10,5 %	101 700	587 191	17,3 %

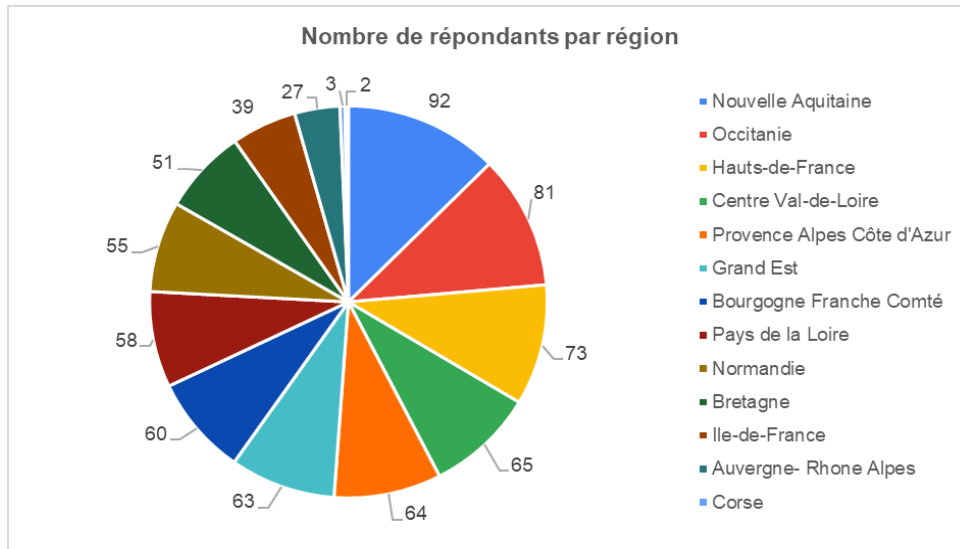
### Répartition entre les EHPAD publics autonomes et les publics rattachés à un établissement de santé (nombre d'établissements répondants) :



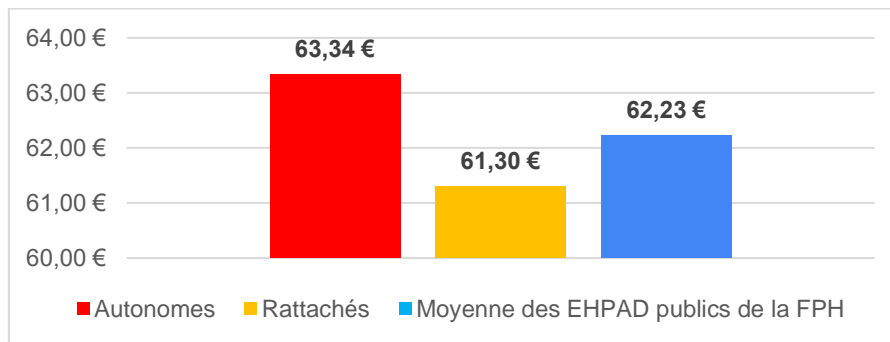
La part d'EHPAD rattachés à un établissement public de santé ayant répondu à l'enquête est un peu sur-représentée par rapport à la répartition actuelle (57,5% d'autonomes / 42,5% de rattachés).

<sup>1</sup> Source : CNSA (base HAPI 2017)

**Des EHPAD répondants de l'ensemble des régions :**

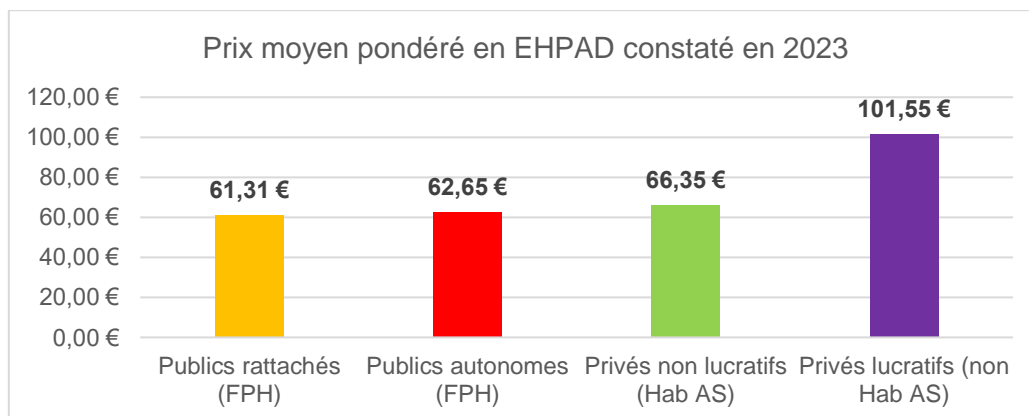


**Les prix de journée hébergement 2023 des EHPAD publics répondants<sup>2</sup> :**



Ces données sont cohérentes avec celles de l'étude statistique récente de la CNSA sur les prix des EHPAD en 2023<sup>3</sup> (62,65 € pour les EHPAD publics autonomes et 61,31 € pour les EHPAD publics rattachés).

Pour rappel : prix de journée hébergement moyen pondéré en EHPAD selon le statut en 2023<sup>4</sup> :



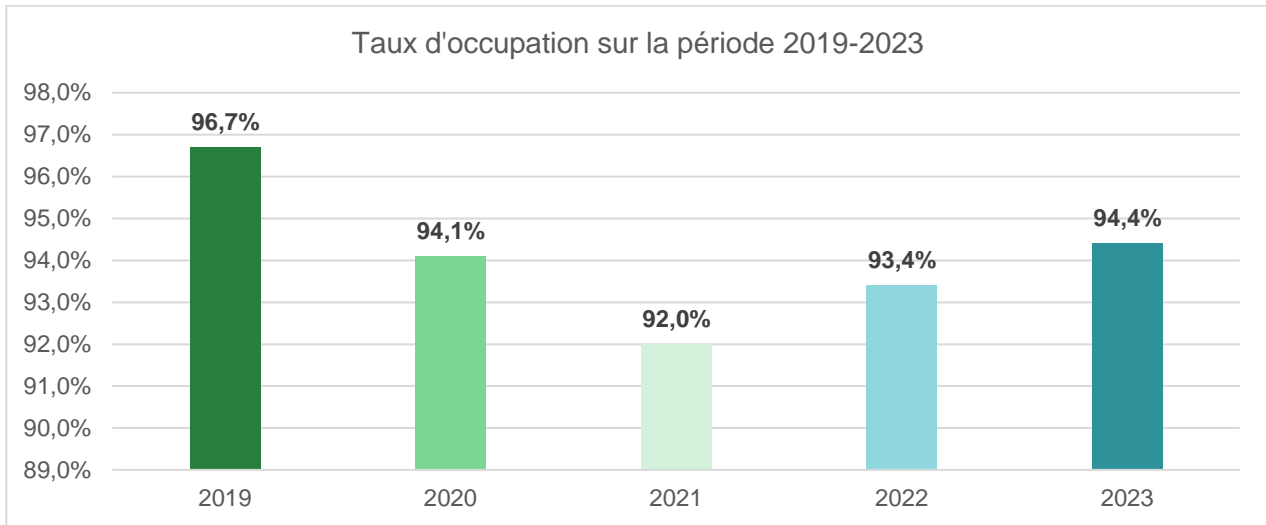
<sup>2</sup> Données calculées sur 678 réponses

<sup>3</sup> <https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees-statistiques/statistiques-des-etablissements-et-services-medico-sociaux/reperes-statistiques-ndeg-19-hausse-de-44-du-prix-de-lhebergement-en-ehpad-en-2023>

<sup>4</sup> Source CNSA – prix pour une chambre seule en hébergement permanent, prix des places habilitées à l'aide sociale des EHPAD privés non lucratifs, prix des places non habilitées à l'aide sociale pour les EHPAD privés lucratifs

## II. La reprise de l'activité se confirme dans les EHPAD publics de la FPH

➤ Sur la période 2019 – 2023 (536 réponses sur les 5 années successives) :



Entre 2019 et 2021 il a été constaté une diminution globale de l'activité de l'ordre de 5 points.

Une remontée des taux d'occupation<sup>5</sup> est observée depuis 2021 et se confirme en 2023, sans toutefois que les taux observés ne retrouvent le niveau d'avant la crise Covid : en moyenne, 2,4 points de taux d'occupation en moins par rapport à 2019.

➔ **Le taux d'occupation moyen 2023 de l'échantillon (733 réponses) est de 94,4 % et progresse d'environ un point par rapport à 2022.**

Ce taux moyen masque des différences entre les EHPAD et une relative dispersion :

<b>Taux d'occupation (TO) moyen 2023</b>	<b>94,4%</b>
% d'EHPAD dont le TO est supérieur ou égal à <b>97%</b>	41%
% d'EHPAD dont le TO est supérieur ou égal à <b>95%</b>	60%
% d'EHPAD dont le TO est supérieur ou égal à <b>90%</b>	84%
% d'EHPAD dont le TO est inférieur à 90%	16%
% d'EHPAD dont le TO est inférieur à 85%	8%

➔ **41% des EHPAD publics FPH ont réalisé un taux d'occupation supérieur à 97 % en 2023 et 60% un taux supérieur ou égal à 95%**

➔ **La très grande majorité des EHPAD (84%) ont réalisé en 2023 un taux d'occupation égal ou supérieur à 90%, environ un EHPAD sur six présente par contre un taux inférieur à 90 %**

<sup>5</sup> D'après le Guide méthodologique de la mesure de l'activité des ESMS - CNSA de Janvier 2019, Le taux d'occupation est le rapport entre l'activité réalisée et l'activité théorique, il mesure l'activité réalisée au regard de la capacité totale de l'établissement.

### III. Une situation budgétaire très dégradée, inédite et alarmante.

D'une manière générale, l'enquête confirme une nette dégradation des résultats<sup>6</sup> des EHPAD entre 2022 et 2023 et la quasi généralisation des résultats déficitaires.

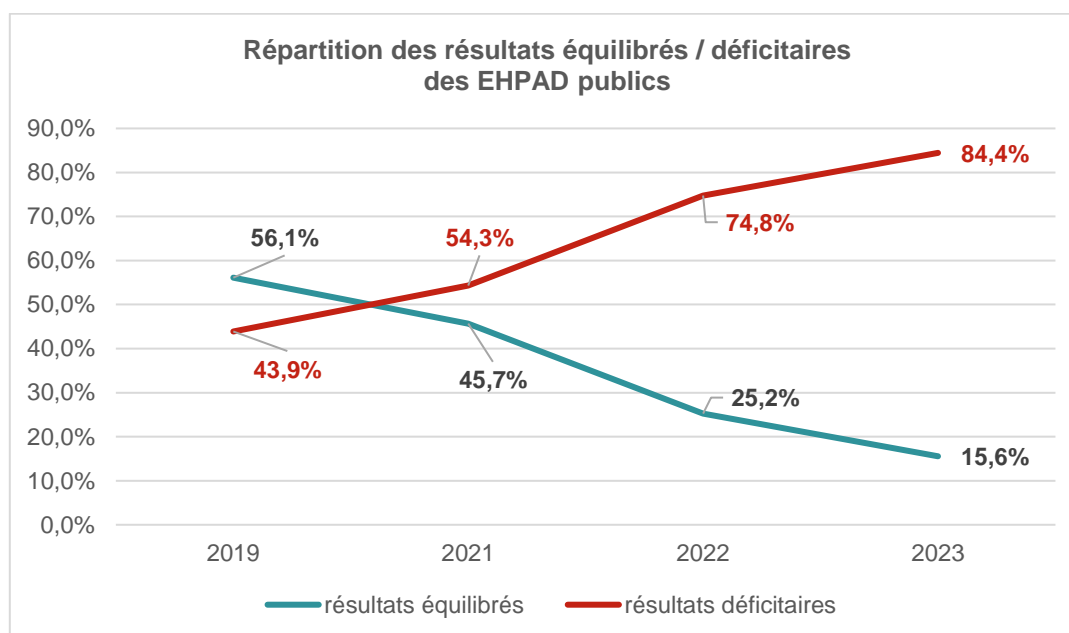
→ Une tendance à la généralisation des situations déficitaires :

Répartition des résultats (équilibrés / déficitaires) des EHPAD en 2019, 2021, 2022 et 2023 :

Total des EHPAD	2019	2021	2022	2023
résultats équilibrés	56,1%	45,7%	25,2%	15,6%
résultats déficitaires	43,9%	54,3%	74,8%	84,4%

Alors que leur gestion budgétaire était auparavant équilibrée (ou que les déficits étaient maîtrisés), la proportion d'EHPAD publics en situation déficitaire a presque doublé en 5 ans, passant de 43,9% en 2019 à 84,4% en 2023.

C'est bien sur les deux dernières années que cette progression a été la plus significative, avec une hausse de 30 points (passant de 54,3% d'EHPAD en 2021 à 84,4% en 2023), en comparaison avec le début de la période (progression de 10 points entre 2019 et 2021).



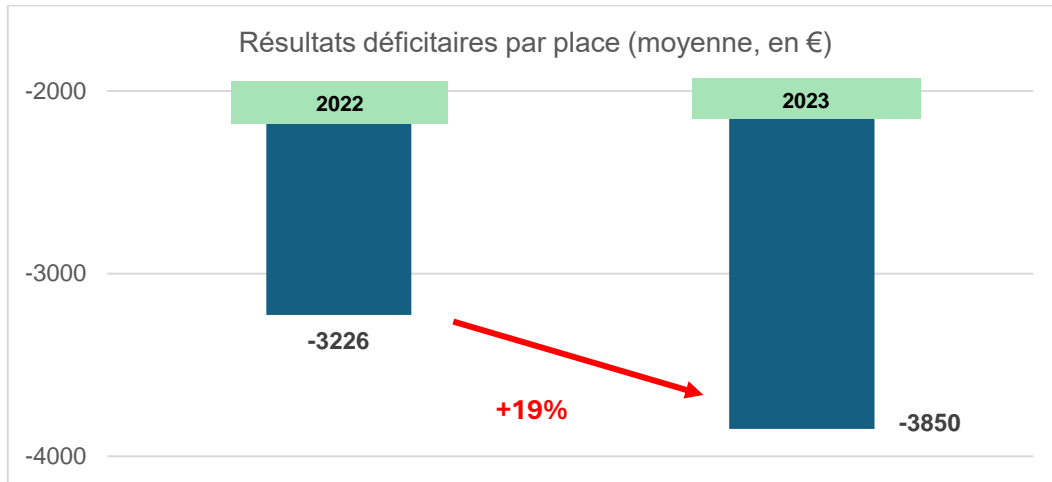
→ La généralisation des résultats déficitaire se confirme également pour les EHPAD qui ne rencontrent pas de difficulté particulière en terme d'activité :

- Parmi les EHPAD dont le taux d'occupation 2023 est égal ou supérieur à 95 % (442 réponses sur 733), 83,9 % présentent un résultat déficitaire.
- Parmi les EHPAD dont le taux d'occupation 2023 est égal ou supérieur à 97 % (300 réponses sur 733), 83,7 % présentent un résultat déficitaire

<sup>6</sup> Sauf indication contraire, les résultats 2023 présentés dans l'enquête sont des résultats qui intègrent et tiennent compte des crédits exceptionnels éventuellement reçus en 2023

➤ **Une dégradation du déficit moyen par place :**

Pour les EHPAD ayant des résultats déficitaires, **le niveau déjà très élevé du déficit moyen par place (3 226 €) en 2022<sup>7</sup>, s'aggrave nettement en 2023 avec un déficit moyen de 3 850 € par place, alors même que ces résultats tiennent compte des crédits exceptionnels versés en 2023.**



**La somme des déficits constatés en 2023 auprès des 619 EHPAD déficitaires ayant répondu à l'enquête, représente un montant global de 360M€.**

➤ **Extrapolation de ce niveau de déficit à l'ensemble des EHPAD publics de la FPH :**

Ce déficit constaté en 2023, extrapolé sur l'ensemble des EHPAD publics relevant de la FPH, avec la même proportion d'établissements déficitaires (84.4% des EHPAD, et 88.4% des places) peut être **estimé à près de 800 M€** . Le déficit estimé sur l'année 2022 était de l'ordre de 562M€.

**Ainsi, sur les deux exercices 2022 et 2023, le déficit cumulé des EHPAD publics pourrait représenter plus de 1,3 Milliard d'€.**

➤ **Analyse des résultats 2023 par sections tarifaires<sup>8</sup> :**

En creusant l'analyse des déficits des EHPAD, il apparait nettement qu'ils sont en très grande partie dus aux sections hébergement et dépendance dont les résultats sont très majoritairement déficitaires (respectivement 84 % des EHPAD sont déficitaires sur la section hébergement et 86 % le sont sur la section dépendance ).

A l'inverse, un gros tiers seulement des établissements (36,4 %) ont enregistré en 2023 un résultat déficitaire sur la section soins. Cette différence peut s'expliquer, au moins en partie, par le fait que la section soins est le « véhicule » des aides exceptionnelles qui ont pu être versées aux établissements.

La différence significative selon les sections tarifaires semble confirmer aussi la part importante dans le déséquilibre budgétaire des effets de la sous-indexation des tarifs hébergement et dépendance et, d'une manière générale, de l'effet ciseau subi par les EHPAD avec la forte augmentation des charges de ces sections (impact de l'inflation et revalorisations salariales partiellement compensées).

<sup>7</sup> Lors de l'enquête réalisée par la FHF en décembre 2022, le résultat moyen par place (environ – 2000 €) avait été calculé sur les résultats excédentaires et déficitaires

<sup>8</sup> Analyse réalisée sur 302 réponses

## IV. Situation de trésorerie et aides exceptionnelles reçues en 2023

### ⇒ Des difficultés de trésorerie de plus en plus nombreuse en 2023 :

Plus d'un EHPAD sur trois (35,1%) a indiqué avoir rencontré des difficultés de trésorerie en 2023, et près d'un sur cinq (18,6%) ont eu recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie l'an dernier.

### ⇒ Impact de la situation de trésorerie sur le paiement de certaines charges :

Pour près d'un établissement sur trois (29%) la situation de trésorerie a conduit à différer le paiement de certaines charges en 2023, principalement vis-à-vis des fournisseurs (pour 84 % de ceux qui ont différé le paiement de certaines charges) mais aussi les charges sociales et fiscales (pour 34%).

### ⇒ Sollicitation de la commission départementale de suivi des ESMS en difficultés financières

Suite à la mobilisation du fonds d'urgence à l'été 2023, une commission dédiée au suivi de la situation financière des structures médico-sociales en difficulté a été constituée dans chaque département.

Ces commissions départementales réunissent les financeurs et les créanciers publics pour examiner les difficultés de trésorerie et accorder des aides ponctuelles ou des souplesses dans le paiement des dettes sociales ou fiscales.

Près d'un quart (23,2%) des EHPAD qui ont répondu à l'enquête ont indiqué avoir sollicité la commission départementale de suivi des difficultés financières.

### ⇒ Aides exceptionnelles et avances de trésorerie de la part des autorités de tarification

Près de 40% des établissements ont indiqué avoir obtenu des crédits exceptionnels de l'ARS (issus du fonds d'urgence et/ou de crédits non reconductibles).

11,4 % des EHPAD répondants ont indiqué avoir bénéficié en 2023 de crédits exceptionnels alloués par le conseil départemental pour compenser les difficultés financières rencontrées.

Une toute petite minorité d'établissements ont indiqué avoir bénéficié en 2023 d'une ou plusieurs avances de trésorerie de la part de l'ARS (3%) ou du conseil départemental (2%)

## V. Une très forte évolution des charges de la section tarifaire hébergement sur la période 2020/2023

Pour les 278 EHPAD répondants pour cette question, il est constaté une **évolution moyenne de 21 % des charges de la section hébergement entre 2020 et 2023.**

L'évolution bien inférieure des recettes sur la période explique l'effet ciseau et le désajustement budgétaire auquel les établissements sont confrontés depuis 3 ans, particulièrement sur les sections tarifaires hébergement et dépendance.

Largement documentée, les causes de cette forte évolution des dépenses de la section hébergement sont résumées dans les verbatim suivants tirés des commentaires libres à l'enquête :

*« Toutes les charges afférentes à l'exploitation courante, au personnel et à la structure ont fortement augmenté sur les quatre dernières années. Le taux d'évolution voté par le Conseil Départemental ne prennent pas en compte l'impact réel de l'inflation et les augmentations appliquées par les différents fournisseurs (énergie, alimentation, assurances, maintenances) ni les revalorisations salariales »*

« Constat de forte augmentation sur les postes suivants : toutes les charges hôtelières (blanchisserie, énergies, l'eau, les déchets), les primes d'assurance, les médicaments, les dépenses de personnel »

« Forte évolution des intérêts d'emprunts indexés sur le livret A »

## VI. Analyse des causes de la dégradation financière d'après les répondants.

Parmi les causes listées pouvant être à l'origine de la dégradation financière des EHPAD publics, trois sont citées par une très grande majorité des établissements :

- Impact de l'inflation sur les charges d'exploitation (énergie, alimentation) pour 98%,
- Compensation incomplète des revalorisations salariales pour 84%,
- Evolution insuffisante des tarifs hébergement pour 74%.

Pour 42% des répondants, le niveau d'activité peut expliquer en partie cette dégradation.

